

# ACTION URGENTE

## KENYA. NOUVELLES MENACES CONTRE UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

La communauté autochtone sengwer est la cible de nouvelles menaces d'expulsion. Le 21 janvier, un responsable des autorités locales a annoncé une intensification des opérations de sécurité en vue de « purger » la forêt de ses habitants, qui, selon lui, sont « tous des délinquants et des voleurs de bétail ». Robert Kirotych Kibor, membre de la communauté sengwer, a été tué par balle, et David Kosgei Kiptilkesi grièvement blessé par des tirs lors d'une expulsion, le 16 janvier.

La communauté autochtone sengwer de la forêt Embobut (complexe de Cherangani Hills, montagnes de l'ouest du Kenya) est la cible de nouvelles menaces d'expulsion forcée après une opération menée en décembre 2017 par le Service kenyan des forêts. Selon les dernières informations recueillies auprès de membres de cette communauté, plus de 30 gardes armés du Service kenyan des forêts ont incendié des habitations et détruit des enclos à bétail dans la forêt le 5 février 2018. Ces événements se sont produits alors que la communauté avait obtenu, le 22 janvier, le renouvellement d'une injonction exigeant des autorités qu'elles respectent le *statu quo* dans la forêt. De plus, en vertu du droit international, des normes de l'Union africaine en matière de droits humains et de la Constitution kenyane, ces expulsions forcées bafouent les droits fondamentaux des Sengwers, notamment leur droit au logement et à leurs terres ancestrales. La forêt Embobut se trouve dans une zone incluse dans un programme de conservation financé par le Fonds européen de développement de l'Union européenne (UE). Le 17 janvier, l'UE a annoncé la suspension du financement du projet. Les autorités soutiennent que les expulsions vont se poursuivre.

Des membres de cette communauté, notamment ses dirigeants et des défenseurs des droits humains, sont pris pour cibles par les autorités. Le 16 janvier, des agents du Service kenyan des forêts ont abattu Robert Kirotych, 45 ans, et grièvement blessé David Kipkosgei Kiptilkesi, 35 ans. Les deux hommes gardaient alors du bétail dans la clairière de Kapkok et aucun des deux n'était armé. Elias Kimayo, dirigeant sengwer et défenseur des droits humains, a été informé par des contacts qu'il était surveillé par les autorités, que ses déplacements étaient suivis *via* son téléphone et que le Service kenyan des forêts voulait « l'éliminer ».

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en swahili ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités kenyanes de prendre immédiatement des mesures pour que les dirigeants et les défenseurs des droits humains de la communauté sengwer ne soient pas harcelés, menacés et intimidés pour avoir exercé leurs droits fondamentaux ;
- engagez-les à mettre fin aux expulsions forcées des membres de la communauté sengwer et à veiller à ce qu'ils soient autorisés à retourner sur leurs terres ancestrales dans la forêt d'Embobut ;
- invitez-les à veiller à ce qu'une enquête indépendante et approfondie soit menée sans délai sur les expulsions forcées et les violences commises dans la forêt d'Embobut, en particulier sur le meurtre de Robert Kirotych, et à ce que les personnes soupçonnées de recours excessif à la force, notamment d'homicide, soient soumises à l'obligation de rendre des comptes dans le respect des garanties d'une procédure régulière ;
- exhortez-les à adopter, avec les membres de communauté sengwer, une nouvelle approche de la conservation dans la forêt d'Embobut qui reconnaisse leur rôle en tant que cogestionnaires, co-conservateurs et propriétaires des terres.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 MARS 2018 À :**

Directeur du Service kenyan des forêts

Emilio N. Mugo  
Kenya Forest Service Director's Office  
P.O Box 30513-00100  
Nairobi, Kenya  
Courriel : [director@kenyaforestservice.org](mailto:director@kenyaforestservice.org)

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Secrétaire d'État à l'Environnement

H.E. Prof. Judi Wakhungu  
Ministry of Environment and Natural Resources  
NHIF Building, 12th Floor,  
Ragati Road, Upperhill  
P.O. Box 30126-00100, Nairobi, Kenya  
Courriel : [cs@environment.go.ke](mailto:cs@environment.go.ke)

Formule d'appel : Dear Cabinet Secretary, /  
Madame la Secrétaire d'État,

**Copies à :**

Ambassadeur de la délégation de l'Union européenne au Kenya  
H.E. Ambassador Stefano Dejak  
Union House, Ragati Road  
P O Box 45119 00100  
Nairobi, Kenya  
Courriel : [stefano.dejak@eeas.europa.eu](mailto:stefano.dejak@eeas.europa.eu)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 6/18.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr32/7704/2018/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## KENYA. NOUVELLES MENACES CONTRE UNE COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Embobut est un quartier administratif de la circonscription de Marakwet East, dans le comté d'Elgeyo-Marakwet, au Kenya. La forêt Embobut est le foyer du peuple sengwer, un peuple autochtone qui vit dans cette forêt depuis des siècles. Les Sengwers sont des chasseurs-cueilleurs et des apiculteurs. Ils demandent au gouvernement de reconnaître leurs droits fonciers à Embobut et de travailler avec eux pour élaborer un protocole relatif à la conservation de la forêt. De nombreuses autres communautés vivaient dans cette forêt quand les expulsions de janvier 2014 ont commencé, mais aujourd'hui, la plupart d'entre elles sont parties, à l'exception des Sengwers.

En mai 2017, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a reconnu le gouvernement kenyan coupable d'avoir expulsé illégalement le peuple autochtone ogiek de la forêt Mau. La Cour a estimé que le gouvernement avait invoqué à tort la conservation pour justifier cette expulsion, car les débats n'ont pas prouvé que les Ogieks se livraient à des activités de déforestation. Beaucoup d'experts considèrent l'affaire de la forêt Mau comme un précédent majeur pour les droits des peuples des forêts au Kenya et ailleurs.

Depuis janvier 2014, Amnesty International a reçu des informations des Sengwers et d'autres sources sur au moins 13 actions visant à les expulser de force ; elle a estimé que ces expulsions n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière de droits humains. En avril 2017, des gardes forestiers ont tiré sur Elias Kimaiyo, dirigeant local et militant, et l'ont frappé alors qu'il filmait des expulsions. Sa caméra et son ordinateur ont été confisqués. À ce jour, la police n'a pris aucune mesure contre les gardes forestiers responsables, et l'équipement d'Elias Kimaiyo ne lui a toujours pas été restitué. Malgré plusieurs demandes, Amnesty International n'a pas reçu la permission de se rendre dans la forêt et d'interroger de manière indépendante des Sengwers qui y vivent. Les expulsions forcées, les arrestations et les destructions d'habitations et de biens appartenant aux Sengwers ont eu de graves conséquences pour ce peuple ; beaucoup de ses membres vivent depuis lors dans le dénuement.

Les autorités affirment que cette communauté a accepté de quitter la forêt, mais elle n'a guère eu le choix. Un programme d'indemnisation financière, mis en place seulement après le début des expulsions forcées, s'est enlisé dans la corruption et nombre d'habitants légitimes de la forêt en ont été exclus.

Le Fonds européen de développement finance le programme de protection des châteaux d'eau et d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, un programme de conservation qui vise à préserver les services écosystémiques du mont Elgon et des Cherangani Hills. Les autorités accusent les Sengwers de dégrader la forêt Embobut et procèdent à des expulsions depuis janvier 2014, prétendument à des fins de conservation. Le 17 janvier, l'UE a annoncé la suspension du financement du projet, condamnant le meurtre de Robert Kirotych et l'utilisation de la force par les gardes forestiers. Amnesty International soutient pleinement une reprise du projet dans des conditions garantissant pleinement que les droits fondamentaux de toutes les communautés affectées seront respectés, protégés et réalisés.

Les donateurs gouvernementaux, comme l'UE, ont pour devoir de réduire les risques de violations des droits humains en suivant régulièrement de solides processus de diligence raisonnable en matière de droits humains. Le fait qu'un gouvernement emprunteur ne respecte pas ses obligations en matière de droits humains ne décharge pas les donateurs internationaux de leur responsabilité en ce qui concerne les répercussions négatives que peuvent avoir sur les droits humains des projets ou politiques qu'ils soutiennent. Les donateurs et les institutions financières qui apportent des financements à un projet doivent adopter des mesures strictes de diligence raisonnable en matière de droits humains, afin d'identifier et de prévenir ou limiter tous les risques que ce projet pourrait présenter en matière de droits fondamentaux.

Le 17 janvier, l'UE a annoncé la suspension du financement du projet, condamnant le meurtre de Robert Kirotych et l'utilisation de la force par les gardes forestiers.

Nom : la communauté autochtone sengwer  
Femmes et hommes

Action complémentaire sur l'AU 6/18, AFR 32/7868/2018, 14 février 2018

